
Nombre de membres

Séance du 23 septembre 2021

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre, l'assemblée, régulièrement convoquée le dix-sept septembre deux mille vingt-et-un, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe HANON, Maire

Présents : 9

Sont présents : Christophe HANON, Corinne DEMETZ, Patrice MALOT, Rémi BORNIER, Christophe DETREZ, Monique BAILLIET, Séverine CAILLIEZ, Jessica MALOT, Sergine PAYEN

Votants : 9

Représenté(s) :

Excusés : Marlène CABON, Quentin CAILLEAUX

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Séverine CAILLIEZ

Objet : Subvention communale versée à l'association communale Des Pieds Des Mains suite à l'organisation des festivités du 14 juillet 2021 - 2021 45

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu les comptes de clôture des festivités du 14 juillet 2021 organisées par l'association communale Des Pieds Des Mains.

Les dépenses réalisées et les recettes constatées indiquent un déficit de 543,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'association communale Des Pieds Des Mains une subvention d'un montant de 543,00 € afin de combler ce déficit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de monsieur le Maire et l'autorise à procéder au versement de la somme de 543,00 € sur le compte de l'association communale Des Pieds Des Mains.

Objet : Vente de la parcelle cadastrée Section ZM - Parcelle n° 72 sise lotissement La Sablonnière à Marchais - 2021 46

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu, de madame Isabelle JEAN, domiciliée 19 rue de Lavergny à PARFONDRU, une proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZM-Parcelle n° 72, sise lotissement La Sablonnière à Marchais, d'une contenance de 8 ares 61 centiares, au prix de 35 000 €, contrat en mains.

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur cette proposition d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **DÉCIDE** d'accepter la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZM-Parcelle n° 72, sise lotissement La Sablonnière à Marchais, d'une contenance de 8 ares 61 centiares au prix de 35 000 €, contrat en mains, formulée par madame Isabelle JEAN, domiciliée 19 rue de Lavergny à PARFONDRU

* **DÉCIDE** que la conclusion de cette vente sera effectuée par Maître Clémentine PAQUET, Notaire à Chauny

* **DÉCIDE** que les frais de Notaires seront à la charge de la commune de Marchais

* **AUTORISE** monsieur le Maire à établir et signer tous les actes subséquents à cette décision

Objet : Vente de la parcelle cadastrée Section ZM - Parcelle n° 75 sise lotissement La Sablonnière à Marchais - 2021 47

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu, de monsieur et madame Charles BOURRE, une proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZM-Parcelle n° 75, sise lotissement La Sablonnière à Marchais, d'une contenance de 8 ares 83 centiares, au prix de 35 000 €, contrat en mains.

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur cette proposition d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **DÉCIDE** d'accepter la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZM-Parcelle n° 75, sise lotissement La Sablonnière à Marchais, d'une contenance de 8 ares 83 centiares au prix de 35 000 €, contrat en mains, formulée par monsieur et madame Charles BOURRE

* **DÉCIDE** que la conclusion de cette vente sera effectuée par Maître Clémentine PAQUET, Notaire à Chauny

* **DÉCIDE** que les frais de Notaires seront à la charge de la commune de Marchais

* **AUTORISE** monsieur le Maire à établir et signer tous les actes subséquents à cette décision

Objet : Vente de la parcelle cadastrée Section ZM - Parcelle n° 77 sise lotissement La Sablonnière à Marchais - 2021 48

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu, de monsieur Ludwig HENRIOT et madame Roseline RICORDEAU, une proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZM-Parcelle n° 77, sise lotissement La Sablonnière à Marchais, d'une contenance de 8 ares 33 centiares, au prix de 35 000 €, contrat en mains.

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur cette proposition d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **DÉCIDE** d'accepter la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZM-Parcelle n° 77, sise lotissement La Sablonnière à Marchais, d'une contenance de 8 ares 33 centiares au prix de 35 000 €, contrat en mains, formulée par monsieur Ludwig HENRIOT et madame Roseline RICORDEAU

* **DÉCIDE** que la conclusion de cette vente sera effectuée par Maître Clémentine PAQUET, Notaire à Chauny

* **DÉCIDE** que les frais de Notaires seront à la charge de la commune de Marchais

* **AUTORISE** monsieur le Maire à établir et signer tous les actes subséquents à cette décision

Objet : Installation d'un terrain multisports (city stade) et d'une aire de jeux pour les petits - Demande de subvention au titre du Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les Territoires - 2021 49

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence du dispositif régional Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les Territoires qui offre aux collectivités la possibilité de bénéficier d'une aide au financement de leurs opérations d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un terrain multisports (city stade) et d'une aire de jeux pour les petits et indique que cette opération peut faire l'objet d'une subvention au titre du dispositif régional Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les Territoires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de solliciter une subvention au titre du dispositif régional Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les Territoires pour la réalisation du projet d'installation d'un terrain multisports (city stade) et d'une aire de jeux pour les petits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **DÉCIDE** de solliciter une subvention au titre du dispositif régional Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les Territoires à hauteur de 10 % du montant HT de l'opération "Installation d'un terrain multisports (city stade) et d'une aire de jeux pour les petits"

* **AUTORISE** monsieur le Maire à constituer le dossier correspondant

QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS

1) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un mail des Compagnons de la Chouette, association basée à Marchais, en vue de l'organisation, courant 2023, de médiévales sur la commune. La date la plus appropriée pour ces festivités pourrait être, soit le dernier week-end de juillet, soit le 1er week-end d'août.

2) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion USEDA se tiendra demain à laquelle monsieur Patrice MALOT assistera. Chaque commune pouvant évoquer ses projets, celui de la commune de Marchais pour l'enfouissement des réseaux Grande Rue et rue de Coucy sera annoncé.

3) Monsieur Christophe DETREZ informe le Conseil Municipal avoir un rendez-vous, lundi prochain, avec une société pour une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques sur la commune.

4) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur Cédric BARE, employé communal, est muté à Saint-Erme Outre et Ramecourt le 1er octobre prochain. Son dernier jour de travail auprès de la commune de Marchais est fixé au 30 septembre prochain. Monsieur le Maire, ainsi que le Conseil Municipal, lui souhaitent pleine réussite dans ses fonctions auprès de sa nouvelle collectivité employeur.

5) Le logement sis 37 bis Grande Rue étant libre, une annonce paraîtra sur le site Internet de la commune à compter de ce week-end.

6) Les vœux du Maire et de la Municipalité aux habitants se tiendront le 9 janvier 2022.

7) Marché de Noël : des producteurs ont été contactés. Un appel auprès des Conseillers Municipaux est fait pour des idées d'exposants.